



Plateforme collaborative #3 – 12 juin 2020 : L'articulation DGS – DGA – services culturels et le projet culturel

En présence de Yann Olivier et Nicolas Tourenne, représentants de la SNDGCT

Quelle articulation DGS/DGA/ Services culturels ?

Nicolas Tourenne, DGS de la ville de BERAT (3000 habitants) située en Occitanie, dans l'ère urbaine de Toulouse (3^{ème} couronne), est arrivé dans son poste fort d'une connaissance du secteur culturel par une expérience passée dans les RH du Musée des Abattoirs. A Berat, il y a 3 agents au service culturel. Dans son cas, en l'absence de DAC, il assure lui-même le pilotage de la programmation, dont la ligne directrice est décidée par les élus.

Yann Olivier, DGA culture, sports & équipements à la mairie d'ORVAULT (26000 habitants), 1^{ère} couronne de Nantes. Il pilote en direct la culture, les équipements et relations internationales. Il est donc DAC également et à ce titre adhérent à l'ADAC Grand Ouest.

L'articulation DGS/DGA/culture s'opère selon Yann Olivier par :

- Des relations régulières entre l'adjoint à la culture, le DGS et les chefs de service et des croisements entre les 3 de façons régulières :
 - Toutes les deux semaines, réunion avec le DGS
 - Réunion hebdomadaires avec l'adjoint à la culture
 - Réunions trimestrielles avec le maire

Ponctuellement, les responsables de service peuvent rejoindre ces réunions. C'est une façon de créer du contact entre le terrain et les différents échelons politiques et hiérarchiques.

A cela s'ajoute 1 séminaire par an avec les chefs de service

Une fois par an, un bilan et perspective est organisé avec l'adjoint à la culture et la direction du cabinet.

L'idée du premier est de traduire le projet politique et d'y ajouter des propositions de chantiers pour construire une liste opérationnelle –feuille de route – adaptable évidemment. La feuille de route est évaluée avec des points d'étapes que sont les séminaires annuels durant la mandature.

Les choses attendues d'un DAC / de services culturels sont selon lui en tant que DGA :

- Une compréhension des logiques du maire, de l'élu, des DRH et Directeur financier
- Une sensibilisation aux logiques budgétaires, précisée dès les recrutements
- Un travail en transversalité : pas d'état dans l'état comme souvent dans les établissements
- Un plaidoyer permanent, l'advocacy : une façon de présenter les projets simplement pour plaider et expliquer les résultats et les méthodes.
- Ne pas être que dans l'image des doux rêveurs



Comment mobiliser les DGS/DGA pour nos projets culturels ?

Nicolas Tourenne : La mobilisation doit d'abord être politique mais aussi une mobilisation sur le territoire, notamment à travers des coopérations/conventionnements. Dans le cas de Bérat, avec la Métropole de Toulouse afin de lutter contre la fracture territoriale sur de l'événementiel, sur la lecture publique

Yann Olivier : Il faut développer des relations personnelles, créer une médiation car nous sommes des médiateurs, avec empathie, complicité avec son DGS. Pour ce faire, se référer souvent au projet politique qui reste la feuille de route, ce qui nous donne de la légitimité – Il faut aussi toujours arriver avec des solutions concrètes et réalistes en se situant sur un plan technique, pas seulement artistique ou culturel. Développer le benchmark régulièrement afin de créer l'émulation. Attention à ne pas se singulariser mais, au contraire, être à l'écoute des autres secteurs en restant proactifs, sans attendre qu'on fasse appel à la culture, en proposant l'apport de la culture. Aider l'élue à la culture à être crédible et valorisé. L'élue à la culture est l'avocat des services culturels. Le rôle d'un DAC est de l'aider à porter la parole plus haut.

Quelle place pour la Culture dans les projets de territoire ?

Nicolas Tourenne : Pour lui, le projet se définit :

- Vis à vis d'un périmètre, sur lequel repose le projet culturel. A Bérat, la médiathèque est central (1000 adhérents soit 1 habitant sur 3). Elle travaille la proximité, sur la durée, le lien de confiance, en s'appuyant également sur des conventions notamment sur l'EAC sur le temps scolaire. L'espace jeune assure la transition entre jeunesse et publics adultes.

Une réflexion est en cours sur ludothèque et artothèque.

Yann Olivier: C'est la mise en œuvre d'un projet culturel adopté en début de mandat sur une base de démocratie culturelle, avec une philosophie – curiosité, créativité et convivialité – dans une réflexion de coopérations, de conventionnements, et qui se déclinent en projets d'établissements (conservatoire, centres culturels, Bibliothèque) et l'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle déclinées sur un mode transversal , tous adoptés en CM.

Quelle place pour l'intercommunalité dans le projet culturel ?

Nicolas Tourenne : A Toulouse, elle n'a pas de compétence culture mais déploie des financements qui permettent de décloisonner. La métropole effectue une montée en compétences, notamment avec bibliobus sur le territoire.

Yann Olivier : La Métropole de Nantes n'a pas non plus la compétence Culture. Cependant, les 9 villes travaillent très étroitement sur la culture. Des coopérations intercommunales existent et la métropole a mis en place des groupes de travail afin d'envisager des mutualisations. Une étude lancée pour développer un schéma de la lecture publique sera notamment présenté aux futures équipes municipales.

Quels moyens pour que la culture ne soit pas variable d'ajustement

Yann Olivier : 3 moyens identifiés

1. Trouver un appui politique, notamment de l'adjoint culture



2. Demander des arbitrages sur les questions culturelles tout en en restant acteur
3. Travailler la coordination avec le Directeur financier

Nicolas Tourenne : 3 moyens identifiés :

1. Développer les partenariats
2. Recherche des aides, des financements
3. Impliquer tous les services

Votre avis sur l'évaluation des politiques culturelles ? Leur enjeu ?

Yann Olivier : Cette politique a été mise en place en s'appuyant sur les rapports d'activités, en multipliant nos outils d'analyses. Il comporte un double risque, celui de produire trop d'informations et celui de n'être que dans le court terme et le seul rapport quantitatif.

Nicolas Tourenne : A bérat, ils souhaitent désormais réaliser une évaluation qualitative, par exemple l'adhésion des publics aux actions culturelles et le retour sur leur fréquentation régulière des équipements culturels.

[A ce sujet, Carole ZIEM informe qu'elle co-programme et co-organise une formation inter-filières (administrateurs/conservateurs) début juillet pour l'INET, où 3 élèves ont travaillé sur un guide pratique d'évaluation des politiques culturelles à venir à destination des collectivités territoriales, qu'ils espèrent pouvoir présenter lors des ETS de décembre.]

De là ou vous êtes, quelles évolutions voyez dans les compétences que devront développer les DAC dans un contexte sociétal en mutation ?

Yann Olivier : La mutation s'est accélérée avec le confinement, une vraie panique la première semaine : à quoi on va servir ? Comment se réinventer, faire évoluer les postures ?

Il faut savoir cultiver de nouveaux champs : l'éducation aux médias, au numérique ...

Il faudra également travailler sur la notion de plaisir à redonner à nos publics dans les mois à venir.

Nicolas Tourenne : L'objectif est de savoir quel sera le public de demain et quelles seront ses attentes ?

Prochains RDV :

Vendredi 19 juin à 11h30 : **Conservatoires et enseignement artistique: quelles nouvelles perspectives désormais?**

Mardi 23 juin à 13H30 : **L'implication des services culturels dans les temps scolaires et périscolaires, bilan du premier mois d'expérimentation**